



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DU HAUT MORIN

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT DE PROVINS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le jeudi six février deux mil quatorze à dix-huit heures, le Comité Syndical Intercommunal de la Vallée du Haut Morin, conformément à l'article L.121 du code des communes, composé des 44 délégués des communes adhérentes (22) s'est réuni à la salle Henri FORGEARD à La Ferté Gaucher, sous la Présidence de Monsieur REVOILE Roger.

Etaient présents :

Date de la convocation : 21 janvier 2015

Délégués : En exercice : 44 - Présents : 27 -Votants : 34(Quorum = 23)

CHARTRONGES : M. David GAUDÉ

CHATILLON SUR MORIN : M COTTENET Richard

CHAUFFRY : MME CARNEIRO Valérie

ESTERNAY : M BELIN Claude et M TRINQUENOT Denis

JOISELLE: M GAUTIER Patrick et M VAN HOORNE Gabriel

JOUY-SUR-MORIN : M LUQUOT Gille

LACHY :

LA CHAPELLE MOUTILS : GEORGE Olivier

LA FERTE GAUCHER : MM. JAUNAUX Yves et REVOILE Roger...

LE MEIX SAINT EPOING : Mme LEMAIRE Marie-josé

LESCHEROLLES : M BELLEC Jean Marc

LEUDON EN BRIE : LECOQ Claude et M MERCIER Dominique

MEILLERAY :M. IZACARD Jean-François et M ROUSSEL Jean Philippe

MŒURS-VERDEY :M PLANSON Eric

NEUVY : M ROUSSELLE Pascal

SAINT MARS VIEUX MAISONS : M. DIREZ Gérard et M JAILLARD Denis

SAINT MARTIN DES CHAMPS :

SAINT REMY DE LA VANNE : M. DUBOIS James et M GOBINOT José

SAINT SIMEON : M BOURJOT Francis et M D'HONT Régis

SÉZANNE : M. CADET Jean-Pierre

VILLENEUVE LA LIONNE :

VINDEY : M GALLINATO CONTINO Julien

Représentés par un pouvoir

CHARTRONGES : M TRAWINSKI André donne pouvoir à M. David GAUDÉ

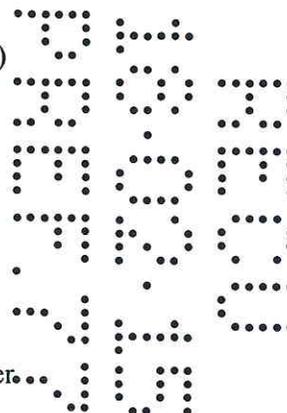
CHATILLON SUR MORIN : M RICHARD Roger donne pouvoir à M. COTTENET Richard

LE MEIX SAINT EPOING : M BOUVY Guy donne pouvoir à Mme LEMAIRE Marie José

MŒURS-VERDEY :M BOLLOT Thierry donne pouvoir à M PLANSON Eric

NEUVY : Mme AZZOLINI Catherine donne pouvoir à M ROUSSELLE Pascal

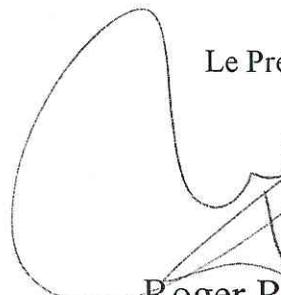
VINDEY : M DEPOIVRE Yves donne pouvoir à M GALLINATO CONTINO Julien



Délibération 2015-08 Enquête publique du SAGE des 2 Morins

M.REVOILE indique que la procédure d'élaboration du SAGE prévoit le passage du projet de SAGE en enquête publique. M REVOILE demande a l'assemblée de voter le lancement de la procédure d'enquête publique du SAGE des 2 Morin.après vote à l'unanimité. M.REVOILE est autorisé à signer l'ensemble des pièces nécessaire au lancement et au déroulement de l'enquête publique.(publications, paiements, etc..)

Date de publication : 13 Février 2015

Le Président *

Roger REVOILE

